



## LES EMPLOYEURS ONT LA CAPACITÉ D'AMÉLIORER LA COUVERTURE DES SOINS PSYCHOLOGIQUES, SELON LA SCP

---

**31 mai 2023 (Ottawa)** – On assiste à un débat public croissant sur la nécessité que les gouvernements améliorent et étendent la couverture publique des services de santé mentale. En réalité, la plupart des Canadiens accèdent aux services de santé mentale, comme la psychothérapie, par l'entremise du régime d'assurance maladie complémentaire de leur employeur, ou paient de leur poche.

Les employeurs peuvent encore augmenter considérablement la couverture qu'ils offrent à leurs employés. Dans un rapport publié par la Société canadienne de psychologie (SCP), intitulé ***Employés, employeurs et données probantes... Arguments en faveur de l'élargissement de la couverture des services psychologiques au Canada***, la SCP passe en revue la couverture fournie par les employeurs à leurs employés et constate que :

- La couverture maximale annuelle *médiane* de l'employeur pour les services de consultation en santé mentale est de **750 \$**, inchangé par rapport à 2021 et en baisse de 25 % (par rapport à 1 001 \$ en 2020).
- La couverture maximale annuelle *moyenne* pour les services de consultation en santé mentale est de **2 006 \$**, soit une augmentation marquée par rapport à 1 294 \$ (2021).
- **24 %** des employeurs ont récemment augmenté leur niveau maximal de couverture pour les services de consultation en santé mentale (un gain modeste par rapport à 19 % en 2021 et à 18 % en 2020).
- **28 %** des employeurs ont déclaré avoir l'intention d'augmenter la couverture maximale pour les services de consultation en santé mentale, par rapport à 18 % (2021) et à 25 % (2020), et **47 %** ne l'ont pas fait.
- **61 %** des employeurs ont une couverture maximale pour les services de consultation en santé mentale qui se situe entre 0 et 1 000 \$, **29 %** une couverture de plus de 1 000 \$ et **4 %** une couverture supérieure à 10 000 \$.

Mais surtout, le rapport présente un résumé des preuves cliniques existantes à l'appui des services psychologiques (tels que la psychothérapie) et de la rentabilité de l'investissement de l'employeur dans le contexte d'un rendement du capital investi (RCI). Le rapport conclut en exposant diverses pratiques exemplaires qui ont été adoptées par les employeurs.

« Ce rapport met en lumière l'importance de la santé mentale et, en particulier, la nécessité que les employeurs investissent dans leurs employés en augmentant la couverture des soins psychologiques », déclare M. Glenn Brimacombe, chef de la direction par intérim de la SCP. « Les preuves cliniques sont convaincantes et il est de plus en plus difficile d'ignorer les arguments économiques d'une telle mesure. Nous devons continuer à investir dans nos atouts les plus importants – les gens », a déclaré la Dre Kerri Ritchie, présidente de la SCP.

Le contenu du rapport a permis de dégager certaines **constatations** importantes :

1. À mesure que nous sortirons de la pandémie mondiale de COVID-19, les Canadiens auront besoin d'un meilleur accès à des psychothérapies fondées sur des données probantes.
2. L'accès en temps utile aux psychothérapies se justifie à la fois par des données probantes et par une analyse de rentabilité qui démontre un rendement du capital investi (RCI) évident.
3. La plupart des employeurs disposent d'une marge de manœuvre importante pour élargir la couverture des soins psychologiques fondés sur des données probantes qu'ils offrent à leurs employés.
4. Autant au public qu'au privé, les psychologues jouent un rôle *essentiel* dans l'évaluation et le traitement des personnes souffrant de problèmes de santé mentale au Canada. Dans le secteur privé des soins de santé, les psychologues (ainsi que les psychiatres) sont les *seuls* prestataires membres d'une profession réglementée dont le champ d'activité comprend l'évaluation et le diagnostic des troubles mentaux, en plus des interventions psychologiques telles que la psychothérapie.
5. Pour la suite des choses, il sera important que les secteurs public et privé échangent des informations et, dans la mesure du possible, coordonnent leurs décisions stratégiques.

La SCP se réjouit de travailler en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les assureurs et les employeurs, ainsi qu'avec d'autres acteurs, afin que la population canadienne reçoive les soins dont elle a besoin, au moment où elle en a besoin.

Il n'y a pas de santé sans santé mentale.

- 30 -

#### À propos de la Société canadienne de psychologie

La Société canadienne de psychologie (SCP) est le porte-parole national de la science, de la pratique et de l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. La SCP est la plus importante association de psychologues du Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, les professeurs d'université et les chercheurs universitaires, ainsi que les étudiants. Les psychologues constituent le plus grand groupe de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés soumis à une réglementation, ce qui fait de notre profession une ressource indispensable pour la prestation de soins psychologiques aux Canadiens qui en ont besoin. Pour en savoir plus, visitez le [www.cpa.ca/fr](http://www.cpa.ca/fr).

Personne-ressource : M. Eric Bollman  
Spécialiste des communications  
Société canadienne de psychologie  
613-853-1061  
[ebollman@cpa.ca](mailto:ebollman@cpa.ca)